

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DEVE 157 Subvention (2.000 euros) à l'association du quartier Saint Bernard pour son projet d'ateliers collectifs de rénovation et d'aménagement du jardin Nomade (11e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 8 octobre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association du quartier Saint Bernard pour son projet d'ateliers de rénovation et d'aménagement du jardin Nomade (11^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association du quartier Saint Bernard dont le siège social est situé au 16 rue Charles Delescluze (11^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.